

Thémis et le malade, pour la subordination dans la médecine.

Publication/Creation

[Paris] : [publisher not identified], M. DCC. XLIII. [1743]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/yzebe294>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

THEMIS
ET
LE MALADE,
POUR
LA SUBORDINATION
DANS
LA MEDECINE.



M. DCC. XLIII.

THE
ET
LE MALADE
POUR
LA SUBORDINATION
DANS
LA MEDICINE



THEMIS

ET

LE MALADE,

POUR LA SUBORDINATION
DANS LA MEDECINE.

*Non sufficit Medico suum facere officium, suum
faciat aeger, suum faciant astantes, sintque
extrema ritè comparata. Hipp. aphor. 1^o.*

Il ne suffit pas que le Médecin fasse son
devoir, le Malade doit faire de son côté
ce qu'il convient : il faut aussi que ceux
qui l'environnent, fassent ce qu'ils doi-
vent ; & tout ce qui est au dehors, doit
parfaitement répondre aux vûes du Mé-
decin.

THEMIS ET LE MALADE.

THEMIS. Quel spectacle pour moi,
de vous voir en ces lieux ! Votre
situation me touche : dites-moi ce qui

A

vous amene, expliquez-vous. Tout vous autorise, tout doit vous excuser. Que voulez-vous de moi?

LE MALADE. Je suis à plaindre, je languis, je ne puis me passer de mon Médecin, il est prudent, & par sa façon d'agir, il adoucit mes maux, il sçait me faire prendre des Remèdes malgré ma repugnance, Je suis attaché à lui; Mais depuis quelque tems je n'en jouis presque point, ou quand il vient, il me paroît occupé de quelque affaire. Je m'apperçois d'une mésintelligence entre lui & mon Chirurgien, j'en suis la victime. D'autres Personnes plus malades que moi se plaignent du même inconvénient; C'est pour vous en informer, qu'ils m'ont fait leur Député.

THEMIS. Qui que ce soit n'est exempt d'être malade. Il est par conséquent de l'intérêt de tout le Monde, qu'il y ait une Police parmi ceux qui sont faits pour guérir & soulager. Je sçai que c'est à Moi à y veiller; mais dans le cas de

Maladie , plusqu'en tout autre de la vie. Je dois conserver les droits d'un chacun. N'êtes-vous pas un peu prévenu pour votre Médecin ? Quand on est malade on se laisse aisément séduire. Dites-moi : sçavez-vous ce qui se passe ?

Le MALADE. Oüi & mieux que ceux qui jouissent de leur santé : Je ne parle que par expérience : C'est ce qui m'e met en droit & plus en état qu'Eux , de vous en rendre compte ; je viens vous supplier de conserver la subordination, qui doit être entre le Médecin & le Chirurgicalien : c'est de la dernière importance. Les Apoticaire gardent la leur , je vous prie d'y faire attention. Leur exemple est favorable à notre prétention. Ils sont charmés quand la Faculté vient chez eux pour examiner leurs Drogues. Bien loin de se choquer de cette inspection, ils sentent qu'elle ne sert qu'à les faire valoir.

THEMIS. Cette raison que vous m'apportez est décisive , par rapport à l'es-

pèce de Contestation qui s'éleve dans l'Exercice de la Médecine. Je sens par moi-même, que la Faculté honore les Chirurgiens quand elle assiste aux Examens de leurs Eleves. Il ne suffit pas aux Chirurgiens de suivre exactement leurs Statuts, il leur faut des Témoins, pour en assurer le Public. D'ailleurs la présence des Médecins ne leur sçauroit nuire. Seroit-ce l'esprit d'indépendance qui les aveugleroit? Ou bien malgré toute la convenance de leur subordination au Médecin, auroient-ils quelques Loix & quelques Prérogatives pour ne la plus respecter?

LE MALADE. Je n'en connois point, & il n'en peut subsister aucune à mon préjudice. Ce seroit confondre la Médecine & la Chirurgie, en tout cas, j'interviens au nom de tous les Malades. Ne sommes-nous pas les Maîtres du Chirurgien? Nous lui déclarons qu'il doit être subordonné au Médecin: Voilà notre Loi. Il ne lui manque, ô Thé-

mis, que le sceau de votre autorité ; vous y êtes vous-même intéressée, recevez nos Réflexions sur le *Précis* des raisons du Chirurgien contre les Médecins. Il débute par les insulter. Comment nous traitera-t'il, quand il n'aura plus de Maître ?

THEMIS. Je vous écoute volontiers, je dois considérer votre zèle, l'humanité me l'ordonne. Soyez court, respectez mon tems & ménagez votre santé.

LE MALADE. Nous n'avons pas besoin de sçavoir ce que les Chirurgiens étoient autrefois, nous voulons qu'ils soient aujourd'hui subordonnés au Médecin, ils ont beau nous dire qu'on les appelloit Myres : ils nous font trembler quand ils nous apprennent que ces Myres étoient tout à la fois Médecins & Chirurgiens. Ils prétendent cependant que cette vérité est extrêmement importante pour eux ; mais vous voyez vous-même, ô Thémis, qu'ils ne balan-

cent point de nous déclarer, que cette origine est une preuve pour eux, qu'anciennement ils ne dépendoient point des Médecins. Remarquez, je vous en supplie très-humblement: comment ils justifient cette origine, ils nous citent le *Roman de la Rose*, son *Glossaire*, le *Dictionnaire de Trevoux*, & pour comble de preuves, les Poësies des *Troubadours*? N'est-ce pas se moquer?

Ces Myres apparemment ne suffisoient point aux Malades, puisque les Chirurgiens conviennent qu'il y avoit des Ecclésiastiques que l'on venoit consulter au Parvis de Notre-Dame ou dans leurs Maisons, pour la Médecine interne. Ces Myres avoient donc des Supérieurs, & la Religion sentoît qu'il étoit nécessaire de leur en donner. Quel honneur pour la Médecine, d'être née dans le sein de l'Eglise! Les Prêtres en se dépouillant d'une partie des fonctions de leur état, ne l'ont accordée qu'à des Laïques capables de former une Fa-

culté compatible & toujours inséparable de celle de la Théologie. Ces premiers Médecins Ecclésiastiques connoissoient l'étroite liaison de la Nature & de la Religion.

Par l'établissement de la Faculté de Médecine on donna des Maîtres à ces prétendus Myres, on les obligea de se reconnoître Ecoliers de l'Université. Effectivement il paroît qu'ils ont eu bien de la peine à s'y soumettre, & c'est ce qui fait cette espece d'incertitude, où l'on est sur leur état depuis Saint Louis jusques au tems où la Faculté se fit des Chirurgiens à leur place, en instruisant la Communauté des Barbiers.

Ceux-ci avoient plus de droit dans l'ordre de la République que les prétendus Myres, qui n'avoient ni état, ni qualité : aussi se font-ils bientôt anéantis, ils se sont dissipés comme une fumée. Les Chirurgiens de nos jours abandonnent leur qualité de Barbiers. Si la Faculté se fait encore d'autres hom-

mes , ils auront le sort des Myres , & bientôt ils feront comme eux fans titre , fans caractere & fans fonction.

Ils ne rapportent contre la Faculté que des titres qui n'ayant point eu d'effet dans leur tems , ne peuvent en avoir à présent. Les Chirurgiens ne prouveront jamais que la présence des Médecins aux Examens des Aspirans empêche leur instruction : on voit seulement en lisant leur *Précis* que leur prétention n'a pour principe , que l'orgueil & l'intérêt personnel.

Ils devoient sentir la différence immense qui se trouve entre eux & les Médecins , je ne dis point par rapport à la naissance & l'éducation , je n'envisage que les fonctions. Les Médecins sont nécessaires dans toutes les circonstances de la vie : les Chirurgiens ne le sont que dans les cas fortuits.

Cette raison est suffisante pour les rendre jaloux de leur subordination. D'ailleurs les Malades n'ont d'autre consola-

tion que celle d'avoir des Médecins. Ils ne veulent point d'autres gens pour être respectés dans leur maison & considérés dans le monde pendant leur maladies. Ils en éprouvent tous les jours la nécessité, ils ne s'en plaignent point. Quoi ! Parce que des Chirurgiens appréhendent les Médecins, il faudra que les Malades s'en trouvent privés ? Cette prétention des Chirurgiens rend leurs opérations suspectes dans l'esprit du Malade. Il est de l'honneur du Chirurgien de respecter les Médecins, même en leur absence ; à plus forte raison doit-il en désirer perpétuellement la présence ?

Les Chirurgiens conviennent à la fin du *Précis* de leurs raisons, qu'il n'y a que 80 ans qu'ils dépendent des Médecins. Ce tems, disent-ils, ne leur a paru qu'un point dans l'Eternité. N'est-ce pas une preuve qu'il est doux pour eux de porter le joug de la Faculté ? Que ce tems leur paroîtroit long s'ils

avoient lieu de se plaindre d'elle. Il faut donc maintenir les Chirurgiens jusqu'à la consommation des siècles dans leur soumission envers la Faculté. Tout ce tems ne leur paroîtra qu'un point dans l'Eternité.

Ils annoncent une Loi nouvelle, qui leur enjoint de sçavoir le Latin, la Philosophie, & d'être Maîtres-ès-Arts, c'est une raison pour maintenir leur subordination envers la Faculté. Elle commenceroit à parler, & ne feroit plus un personnage Muet Elle leur demanderoit leurs certificats d'étude en Philosophie. Elle examineroit leur Lettres de Maîtres-ès-Arts. Jamais la nouvelle loi dont le but est, à ce qu'on m'a dit, de rendre les Chirurgiens plus sçavans, ne peut éloigner les Médecins des examens de Saint Cosme.

Je n'ai pas besoin comme malade que mon Chirurgien sçache le Latin, je ne m'en rapporte qu'à mon Médecin, il est de bonne foi, & souvent il

me dévoile le secret de son métier. En me parlant des Chirurgiens il m'a dit plusieurs fois, que dans les Villages on en trouve de meilleurs qu'à Paris, que les anévrismes y étoient plus rares, les accouchemens plus heureux, qu'il sembloit que le moins de science les rendoit circonspects, & que Dieu benissoit leur travail.

Il m'a toujours vanté (& c'est une marque de sa Religion) ces Illustres Servantes des Pauvres, ces Marthes, ces Sœurs de la Charité, qui, sans sçavoir l'Anatomie, ne piquent jamais dans les saignées qu'elles font, ni les nerfs, ni l'artere, ni le tendon.

Mon Chirurgien me paroît ne vouloir point être duppe de la nouvelle Loy; mais il s'en sert pour me jouër. Il a plus de trente ans. Je suis sûr qu'il ne s'amusera point à apprendre le Latin ni la Philosophie: il veut déjà me faire croire, qu'il est Maître-ès-Arts. Il commence à décrier mon Mé-

decin, il refuse de lui obéir. Je vous avoüe qu'il me devient incommode; car j'aime l'ordre & la subordination.

C'est dans cet esprit, ô vénérable *Thémis*, que je vous approche. Je n'ai point assez de force pour réprimer mon Chirurgien, & sans votre autorité, je ne puis le soumettre. Soyez persuadée qu'il n'y a, ni caprice, ni foiblesse, ni imagination dans mes remontrances; & quand cela seroit, je ne ferois tort qu'à moi-même. Si l'on supporte les fantaisies de ses amis, peut-on se refuser à celles des Malades? Je sçai que rien ne me garantira de la Mort; Mais je l'attends plus doucement, en songeant à l'écarter, ou du moins en m'imaginant, que j'en prends tous les moyens, Le meilleur, j'en parle par expérience, est de subordonner le Chirurgien au Médecin.

THEMIS. Vos Remontrances me sont sensibles. Ce que vous demandez, ne sçauroit troubler l'Ordre & la Police, que l'on est obligé d'observer en santé.

Je songerai à satisfaire les Malades. La
Religion , la Nature & l'Humanité
l'exigent.

F I N.

Je fongerais à faire les Malades. La
Religion, la Nature & l'Humanité
l'exigent.

FIN.